

INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS DES
ELEVES
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

**1. INSCRIPTION DES ELEVES ENTRANT AU CP
ET NOUVEAUX ELEVES :**

Les inscriptions se font **en Mairie**, auprès du
Guichet Unique.

Se munir :

- D'un justificatif de domicile
- Du livret de famille
- Du carnet de santé de l'enfant

**2. ADMISSION DES ELEVES PREALABLEMENT
INSCRITS EN MAIRIE :**

**Pour les familles dépendant du secteur de
l'école du Pialon :**

1) Elèves entrant au CP, arrivant de la maternelle du
Serre-Blanc :

JEUDI 16 MAI de 9h à 12h et de 14h à 17h

JEUDI 30 MAI de 9h à 12h et de 14h à 17h

MARDI 11 JUIN de 14h à 18h

Se munir :

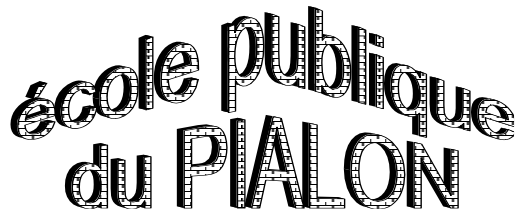
- Du récépissé de pré-inscription délivré
par la Mairie
- De **la copie** du carnet de santé
- De **la copie** du livret de famille

2) Elèves arrivant d'une autre école que la
maternelle du Serre-Blanc :

Contacter l'école au **04.75.96.60.39** pour prendre
rendez-vous.

Pour les familles hors secteur :

Faire une demande de dérogation auprès de la
Mairie (renseignements au guichet unique). La
commission se déroulera le mardi 28 mai à 16h30.
La directrice contactera les familles dont la demande
de dérogation aura été accordée pour fixer un
rendez-vous pour l'admission (=> après le 10 juin).



INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS DES
ELEVES
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

**1. INSCRIPTION DES ELEVES ENTRANT AU CP
ET NOUVEAUX ELEVES :**

Les inscriptions se font **en Mairie**, auprès du
Guichet Unique.

Se munir :

- D'un justificatif de domicile
- Du livret de famille
- Du carnet de santé de l'enfant

**2. ADMISSION DES ELEVES PREALABLEMENT
INSCRITS EN MAIRIE :**

**Pour les familles dépendant du secteur de
l'école du Pialon :**

1) Elèves entrant au CP, arrivant de la maternelle du
Serre-Blanc :

JEUDI 16 MAI de 9h à 12h et de 14h à 17h

JEUDI 30 MAI de 9h à 12h et de 14h à 17h

MARDI 11 JUIN de 14h à 18h

Se munir :

- Du récépissé de pré-inscription délivré
par la Mairie
- De **la copie** du carnet de santé
- De **la copie** du livret de famille

2) Elèves arrivant d'une autre école que la
maternelle du Serre-Blanc :

Contacter l'école au **04.75.96.60.39** pour prendre
rendez-vous.

Pour les familles hors secteur :

Faire une demande de dérogation auprès de la
Mairie (renseignements au guichet unique). La
commission se déroulera le mardi 28 mai à 16h30.
La directrice contactera les familles dont la demande
de dérogation aura été accordée pour fixer un
rendez-vous pour l'admission (=> après le 10 juin).